

## Annexe IV

# Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2016

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	53	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>élabore et mette en œuvre des normes de pratique concernant les enfants pris en charge pour traiter spécifiquement des enfants placés en garde temporaire;</li> <li>élabore et mette en œuvre des normes pour les placements spécialisés.</li> </ul>	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	59	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>inclue dans ses normes des indicateurs de rendement clés spécifiques pour chaque norme;</li> <li>fixe un niveau minimal de rendement correspondant aux indicateurs de rendement spécifiés;</li> <li>mette à jour les procédures de surveillance pour inclure des indications quant à la mesure des indicateurs de rendement pour chaque norme.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	66	Nous recommandons que le ministère du Développement social intègre les procédures, directives, politiques et normes clés dans ses normes actuelles et futures.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	67	Nous recommandons que le ministère du Développement social révise les : <ul style="list-style-type: none"> <li>normes de pratique relatives des services résidentiels pour enfants visant les centres résidentiels pour enfants;</li> <li>normes de service des centres résidentiels pour enfants à l'intention des responsables pour renforcer l'intégration aux politiques, directives, procédures et autres normes obligatoires.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	95	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore et mette en œuvre des accords de niveau de service normalisés dans toutes les régions pour tous les établissements de placement spécialisé.	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	101	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre une stratégie documentée visant à résoudre les problèmes de capacité des foyers de groupe et de prestation de services auxquels la province est confrontée. Cette stratégie doit s'aligner sur les stratégies provinciales actuelles en matière de bien-être à l'enfance.	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	108	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>prévoie la demande régionale et provinciale pour les services de placement;</li> <li>normalise les procédures de planification des ressources devant être utilisées par les régions et mises en œuvre à l'échelle provinciale.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	115	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des procédures de planification des cas pour le personnel régional, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des exigences de contenu normalisées pour des résultats réalisables pour les enfants pris en charge;</li> <li>un examen régulier du plan de cas et des exigences de révision pour se conformer aux normes.</li> </ul>	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	121	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>se conforme aux normes et élabore conjointement des plans de soins avec les exploitants de foyer de groupe et de placement spécialisé;</li> <li>normalise les exigences et les procédures documentées pour les plans de soins afin d'inclure des objectifs et des actions qui correspondent aux plans de cas du Ministère;</li> <li>fixe des exigences spécifiques pour l'évaluation périodique des modifications du plan de soins par les travailleurs sociaux.</li> </ul>	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	131	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>s'assure que la formation requise est offerte dans les bureaux régionaux, les foyers de groupe et les établissements de placement spécialisé avant que la charge de cas ne soit attribuée au personnel;</li> <li>offre une formation sur la sensibilisation culturelle dans les bureaux régionaux, les foyers de groupe et les établissements de placement spécialisé.</li> </ul>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	138	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définisse les exigences relatives à la vie autonome et à la transition à la vie adulte ainsi que les procédures documentées à compléter longtemps avant la date de transition prévue de l'enfant;</li> <li>• exige des évaluations périodiques du plan de préparation à la vie autonome par les travailleurs sociaux du Ministère en collaboration avec les exploitants de foyers de groupe et d'établissements de placement spécialisé.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	145	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social évalue les options pour améliorer ou remplacer le système d'information Familles NB dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficacité des pratiques de gestion de cas.</p>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	146	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social recueille et gère des données de haute qualité sur la capacité de placement résidentiel et la capacité de service auprès des exploitants de foyer de groupe et de placement spécialisé afin de les utiliser dans les processus de planification, de surveillance et de production de rapports du Ministère.</p>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	154	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• documente les réponses et les mesures prises pour répondre aux commentaires reçus et aux préoccupations exprimées lors de l'examen des formulaires d'évaluation remplis par l'exploitant;</li> <li>• assure le suivi de la rétroaction des exploitants et des résultats des mesures prises pour remédier aux problèmes cernés lors de l'évaluation annuelle.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	160	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des procédures documentées de surveillance et d'évaluation du rendement des établissements de placement spécialisé.	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	164	Nous recommandons que le ministère du Développement social fournisse publiquement des informations statistiques à jour sur les programmes de bien-être à l'enfance et rende compte publiquement de son rendement.	Non mise en œuvre